



ACACED en distanciel

Attestation de Connaissances pour les Animaux
de Compagnie d'Espèces Domestique : chien,
chat et autres animaux domestiques



Fiche RS 5650

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

L'ACACED est une formation courtes certifiante destinée aux professionnels exerçant des activités en lien avec les animaux de compagnie d'espèces domestiques.

Elle permet d'acquérir des connaissances essentielles pour assurer le bien-être et la santé des chiens, chats et autres animaux domestiques.

Objectifs

Obtenir le certificat de capacité destiné à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques.

Durée

Le parcours de formation est ouvert pendant 4 semaines et se déroule entièrement à distance.

Dates de session

Pour connaître les dates, nous contacter.

Le calendrier est consultable sur le site internet du CFPPA de l'Épine.

Condition d'admission et prérequis

- Tout public
- Avoir 16 ans révolus
- Savoir lire et écrire
- Avoir les bases en informatiques
- Posséder un ordinateur ainsi qu'une connexion à internet.
- Une webcam
- Un micro et un système d'écoute

Les +

Notre centre de formation est membre du réseau national des lycées agricoles publics « Préférence FORMATIONS »

Contenus principaux de la formation

Par catégorie, la formation a pour objectif :

- De transmettre des connaissances relatives aux besoins biologiques, physiologiques, comportementaux, à l'entretien.
- De renforcer la prise en compte du bien-être animal lors d'activités professionnelles.

- La formation aborde les 8 domaines suivants :

- | | |
|----------------|-----------------|
| - Alimentation | - Comportement |
| - Logement | - Droit |
| - Reproduction | - Santé animale |
| - Sélection | - Transport |

- Seuil de réussite du test informatique

- 1 catégorie : 18 bonnes réponses sur 30 questions
- 2 catégories : 27 bonnes réponses sur 45 questions
- 3 catégories : 36 bonnes réponses sur 60 questions

△ Avoir moins de 9 bonnes réponses dans une catégorie est éliminatoire pour toutes les catégories sélectionnées.

Modalités pédagogiques

- En distanciel asynchrone sur une plateforme dédiée + Test Informatique sur la plateforme Ministérielle en visioconférence synchrone
- La date du passage de l'épreuve sera communiquée en amont de la formation
- Nombre de question variable selon les catégories choisies
- Accès à des quiz d'entraînements pendant la formation

Modalités d'évaluation des objectifs

L'évaluation est organisée à l'issue de la formation par un questionnaire en ligne.

L'épreuve est individuelle et d'une durée variable selon le nombre de catégories concernées.

En cas d'échec au premier essai de l'évaluation, une deuxième tentative est proposée au stagiaire.

Cette attestation de connaissance est délivrée par la DRAAF du lieu de passage de l'attestation de connaissance.

Modalités d'accès des demandeurs

Délai d'accès à l'action : Inscription demandée 15 jours avant le début de la session.

Coût de la formation

22€ / heure stagiaire soit pour un parcours de :

- 14 heures de formation : 308€

- 18 heures de formation : 396€

- 22 heures de formation : 484€

Coût de la formation

La formation ACACED peut être financée par l'employeur, autofinancement, France Travail ou par la mobilisation de vos heures CPF.



Le CFPPA de L'EPINE est certifié selon les exigences des référentiels QualiFormAgri et Qualiopi (ACTION DE FORMATION) depuis le 12/11/2021.

CAMPUS de la Nature et du Vivant

CFPPA

52 allée du Château

51460 L'ÉPINE

☎ 03 26 68 66 11

✉ cfppa.somme-vesle@educagri.fr

🌐 www.eplefpachalonsenchampagne.fr

Contact : Mélanie LAGLER
Assistante de formation

Accessibilité PSH

Les locaux sont accessibles au public en situation de handicap.

Pour les personnes en situation de handicap, un accompagnement spécifique peut être proposé pour faciliter leurs parcours.

N'hésitez pas à prendre contact avec notre référente handicap au 03 26 68 66 11.

Plan d'accès



Plus d'informations

Arrêté du 4 février 2016 relatif à l'action de formation et à l'actualisation des connaissances nécessaires aux personnes exerçant des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques et à l'habilitation des organismes de formation.

Article L. 214-6-1 du code rural et de la pêche maritime.

Quelques chiffres

Taux de réussite  100%

Taux de satisfaction  90%

Taux de recommandation  86%